













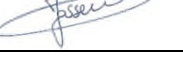







DOSSIER DE CANDIDATURE À LA CERTIFICATION DES AGENTS NIVEAUX 1 ET 2

Version	Objet	Rédacteur Visa	Approbateur Visa	Date approbation	Date application
01	Création	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	20.01.2015	01.02.2015
02	Modification identification et remplacement CDC PG 001 par CER-PR-011	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	26.02.2016	01.03.2016
03	Modification du code de déontologie pour les agents de CND	V. BONNIVARD 	T. INGOUF 	04.04.2017	10.04.2017
04	Mise à jour du code de déontologie employeur	V. CORDOBA 	T. INGOUF 	19.02.2018	21.02.2018
05	Ajout formulaire traitement données personnelles	V. CORDOBA 	T. INGOUF 	11.06.2020	30.06.2020
06	Ajout procédure de recours QUAL PR-005	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	12.07.2021	01.08.2021
07	Mise à jour du code de déontologie employeur	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	24.01.2022	01.02.2022
08	Mise à jour suite évolution de l'ISO9712	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	07.12.2023	01.01.2024
09	Rajout de la date du dernier examen de la vision des couleurs (page 4)	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	29.01.2024	01.02.2024
10	Modification attestation d'acuité visuelle, validation tuteur et codes de déontologies « employeur et candidat »	V. JOSSERAND 	T. INGOUF 	12.04.2024	17.04.2024

PRÉ REQUIS DE LA COFREND

POUR PLUS DE DETAILS SUR LES PROCEDURES COFREND, VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE DE LA COFREND (www.cofrend.com) ONGLET « CERTIFICATION » POUR CONSULTATION DE CES DOCUMENTS

§ 4.7 Le tuteur selon la procédure CER PR 011 :

Le tuteur est la personne qui atteste la validité de l'expérience industrielle du candidat.

Un tuteur ne peut pas valider sa propre expérience professionnelle sauf si il est son propre employeur.

Le tuteur doit à minima rassembler les critères d'approbation ci-dessous :

- Doit être salarié de l'entreprise,
- Et,**
- o Soit être certifié niveau 2 ou 3 (selon EN 9712 ou EN 4179)
 - o Soit, s'il n'est pas certifié niveau 2 ou 3 :
 - Être salarié dans l'entreprise depuis au moins 1 an et
 - Avoir été certifié niveau 3 ou niveau 2 avec une certification dont la fin de validité date de moins de 5 ans et avoir suivi la formation tuteur de la COFREND
- Ou,**
- Avoir suivi une formation générale sur les principes des CND (d'une durée d'1 journée minimum s'il couvre jusqu'à 3 méthodes et de 2 jours minimum au-delà) ou avoir couvert une ou plusieurs activités END définies dans l'Annexe 1 de la norme ISO 9712 et avoir suivi la formation tuteur de la COFREND.

Attention : Joindre au dossier les attestations des formations « Tuteur COFREND » et sur les principes CND si le cas se présente pour la reconnaissance du tuteur par le centre d'examen agréé.

§ 5.3 Formation selon la procédure CER PR 011 :

L'accès direct au niveau 2 requiert la somme des jours indiqués dans le tableau pour les niveaux 1 et 2.

Méthodes d'END	Niveau 1 (en jours)	Niveau 2 (en jours)
<i>Courants de Foucault (ET)</i>	5	8
<i>Magnétoscopie (MT)</i>	3	2
<i>Ressuage (PT)</i>	3	2
<i>Ultrasons (UT)</i>	8	10
<i>Radiographie (RT)</i>	5	10

*La durée d'un jour est d'au moins **7 heures**, laquelle peut être atteinte sur une seule journée ou en cumulant des heures.*

Radiographie numérique

Dans le cas des agents déjà certifiés en radiographie argentique et désireux de passer un examen en radiographie numérique, un complément de formation est imposé. Sa durée est de :

- 3 jours pour le niveau 1
- 5 jours pour le niveau 2

Les agents désirant se présenter à la fois en radiographies numérique et argentique devront suivre la formation en radiographie argentique et le complément numérique prévue ci-dessus :

Technique	Technique de domaine d'application limitée	Abréviation	Exigences de formation (jours)	
			Niveau 1	Niveau 2
Film et numérique		RT - FD	8	10
Film		RT - F	5	10
Numérique		RT - D	5	10

§ 5.4 Expérience professionnelle selon la procédure CER PR 011 :

Pour la certification niveau 2, la norme ISO 9712 se fonde sur l'hypothèse que la période d'expérience est acquise en tant que certifié niveau 1. Lorsqu'un agent est qualifié directement au niveau 2, sans passage par le niveau 1, l'expérience requise doit comprendre la somme des durées requises pour le niveau 1 et le niveau 2. Aucune réduction de la période d'expérience spécifiée ne doit être autorisée.

La COFREND demande qu'une durée minimale d'expérience soit acquise avant l'examen.

→ *Durée totale de l'expérience exigée si cette dernière est inférieure ou égale à 60 jours.*

→ *Au moins 60 jours si la durée totale exigée est supérieure à 60 jours.*

Méthode d'END	Expérience en jours		
	Niveau 1	Niveau 2	
		Avec Niveau 1	Accès direct
Magnétoscopie, Ressuage	15	45	60
Ultrasons, Radiographie et Courants de Foucault	45	135	180

^{a)} *La durée d'un jour est d'au moins 7 heures, laquelle peut être atteinte sur une seule journée ou en cumulant des heures.*

Nota : le tuteur doit être déclaré sur GERICCO par l'employeur selon les modalités décrites dans la procédure COFREND CER PR 011 (chapitre 4.7). Si un tuteur était non déclaré cela rendrait le dossier de candidature irrecevable.

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	X+y	X
Niveau 1							
Niveau 2							

(Établir un dossier pour chaque méthode)

Société :

N° SIREN :

Usine :

SIRET :

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Toute pièce manquante ou incomplète au dossier entraînera la non prise en compte de la candidature.

Le dossier complet doit arriver au centre agréé au moins 3 semaines avant la date de l'examen pour que la candidature puisse être prise en compte.

En cas de contestation, une procédure de recours (QUAL PR-005) est disponible sur le site internet de la COFREND.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR ACTUEL

Je soussigné(e) (Nom et fonction de l'employeur)
 certifie que M. satisfait aux exigences minimales de
 formation, d'expérience industrielle en END et de contrôle de vision satisfaisante pour le procédé considéré.

A....., le

Visa et cachet de l'employeur

Précédée par la mention "Lu et approuvé"

(Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)

RÉSERVÉ AU CENTRE AGRÉÉ

Secteur d'activité : Sidérurgie Tubes et produits connexes Fonderie

Centre Agréé N° :

Date de réception du dossier au Centre Agréé :

Pièces constituant le dossier	Vérfié par (Vérificateur au centre agréé)	Date de vérification
1 photo d'identité à jour au format jpeg		
Attestation d'acuité visuelle		
Validation tuteur		
Fiche candidat		
Expérience industrielle		
Formations suivies (attestations)		
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs		
Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification Cofrend		
Fiche de traitement des données personnelles		

ATTESTATION D'ACUITÉ VISUELLE

« Attestation établie à la demande de l'intéressé et remise en mains propres pour valoir ce que de droit »

Nom : **Prénom :**
Date de naissance :

Le candidat doit conserver et apporter la preuve documentée d'une vision acceptable conformément aux exigences de la procédure COFREND CER-PR-011 §5.5.2 à 5.5.4.

La vérification proche doit être vérifiée annuellement conformément aux exigences de la CER PR 011 :

- La vision proche doit permettre au minimum la lecture du nombre 1 de l'échelle de Jaeger ou de la lettre N en Times Romain 4,5 ou police équivalente à une distance d'au moins 30 cm, avec un œil ou les deux yeux, avec ou sans correction.
- Ou
- Tumbling E suivant l'ISO 18490.

Date de l'examen de la vision proche :/...../.....

- Sans correction de l'acuité visuelle
- Avec correction de l'acuité visuelle

Le contrôle de la vérification des couleurs doit être inférieur à 5 ans à la date de l'examen.

- La vision des couleurs et/ou perception des niveaux de gris soient suffisantes pour que l'agent puisse distinguer et différencier les couleurs ou les nuances de gris utilisés dans la (les) méthode(s)/techniques concernées, comme spécifié par l'employeur.

Le contrôle de la vision des couleurs doit soit confirmer que l'agent dispose d'une vision des couleurs acceptable sans restriction, soit indiquer toute limitation dans la perception des couleurs. Lorsqu'il existe une limitation dans la perception des couleurs, l'employeur doit confirmer si cette condition a ou non pour effet des limitations dans les techniques à la méthode ou à l'application.

NOTE : Le test d'Ishihara 24 planches est un exemple de contrôle approprié de la vision des couleurs.

Date du dernier examen de la vision des couleurs :/...../.....

- A une vision des couleurs suffisante
- N'a pas une vision des couleurs suffisante

RESULTAT GLOBAL DE L'EXAMEN VISUEL SELON PROCEDURE COFREND CER-PR-011 :

Personnel en charge des contrôles de vision : les contrôles de la vision proche, le ou les contrôles de la vision des couleurs et/ou de la perception des niveaux de gris doivent être réalisés par un médecin, une infirmière, un ophtalmologue ou un optométriste agréé, ou par un autre professionnel formé, approuvé et documenté par un agent de niveau 3 agissant pour le compte de l'employeur.

- Je suis un professionnel de santé
- Je suis certifié(e) niveau 3 agissant pour le compte de l'entreprise
- Je suis formé(e) et approuvé(e) par un niveau 3 (un document l'attestant est disponible sur demande pour toute personne agissant en nom et pour compte du CEA, du CCPM ou de la COFREND).

Nom et fonction du signataire :

Fait à, le

Signature :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	X+γ	X
Niveau 1							
Niveau 2							

Nom et Prénom du candidat :

VALIDATION TUTEUR :

Un tuteur ne peut pas valider sa propre expérience professionnelle sauf si il est son propre employeur

- Je suis salarié(e) de l'entreprise et certifié(e) niveau 2 ou 3 selon les normes EN ISO 9712 ou EN 4179 :
- N° COFREND (en cours de validité) :
 - N° document de (re)certification FrANDTB (en cours de validité) :
- Je suis salarié(e) de l'entreprise, j'ai été certifié(e) niveau 2 ou 3 selon les normes EN ISO 9712 ou EN 4179 dont la fin de validité est inférieure à 5 ans et j'ai suivi la formation tuteur COFREND :
- N° COFREND :
 - N° document de (re)certification FrANDTB :
 - Date d'échéance de la certification COFREND ou FrANDTB :
 - Date de la formation tuteur COFREND :
- Je suis salarié(e) de l'entreprise depuis au moins 1 an, je ne suis pas certifié(e) niveau 2 ou 3 selon les normes EN ISO 9712 ou EN 4179, mon poste actuel couvre les activités d'ingénierie liées aux END et j'ai suivi la formation tuteur COFREND :
- Intitulé du poste tenu actuellement :
 - Date de la formation tuteur COFREND :
- Je suis salarié(e) de l'entreprise depuis au moins 1 an, mon activité professionnelle ne couvre aucun des cas précédents, j'ai suivi une formation d'initiation aux END et la formation tuteur COFREND :
- Date de formation d'initiation aux END :
 - Date de la formation tuteur COFREND :

Nota : Cocher la case correspondante à la situation de tuteur et joindre la/(les) attestation(s) de formation et copie du document de (re)certification FrANDTB.

Nom et Prénom du tuteur :

Date :

Visa du tuteur :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	X+γ	X
Niveau 1							
Niveau 2							

FICHE CANDIDAT :

 Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

(Merci de joindre une photo au format jpeg)

Date de naissance : Nationalité :

Adresse mail professionnelle :

• Qualification : (Fournir une copie du diplôme)

 Niveau d'étude : < BAC Licence / licence Pro Autre
 BAC / BAC PRO Master / Ingénieur
 BTS / DUT Doctorat

Pour la méthode RT uniquement :

 Possédez-vous le CAMARI ? Oui Non

Si oui : N° de certificat : Direction régionale de :

• Autre(s) certification(s) et niveau(x) obtenu(s) :

MÉTHODE	NIVEAU	DATE DE LA CERTIFICATION	COMITÉ SECTORIEL

• Types de produits contrôlés :
 Pièces forgées Produits plats Produits longs
 Tubes soudés Tubes sans soudure Autre

 Fonderie (barrer les mentions inutiles) :

Métallurgie : Aciers Fontes Alliages légers Titane Cuivreux

Procédé de moulage : Sable Coquille Sous pression Cire perdue

Autre (à préciser) :

POUR LA RADIOGRAPHIE
- poste à rayons X :
- accélérateur linéaire :
- poste γ (sources radioactives (cobalt – iridium) :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	X+γ	X
Niveau 1							
Niveau 2							

EXPÉRIENCE INDUSTRIELLE PROPRE À LA MÉTHODE D'ESSAI :

Nom : Prénom :

Fonction exercée :

Depuis le :

Répartition de l'activité et types de produits ou pièces contrôlés :

Nota : les différentes heures de contrôle que vous effectuez sont à déclarer en jour (1 journée de travail = 7 heures)

Nombre de jours	Type de pièces contrôlés	Technique de contrôle utilisée

EXPÉRIENCE INDUSTRIELLE PROPRE À LA MÉTHODE D'ESSAI (Suite) :

Nombre de jours	Type de pièces contrôlées	Technique de contrôle utilisée

Nombre total de jours :

Date et signature du candidat :

Attestation du tuteur

Je soussigné(e) *)
 atteste que, possède une
 expérience industrielle suffisante de jours pour se présenter à l'examen de certification. Le
 tableau ci-dessus décrit le détail des activités réalisées dans le cadre de sa préparation dans la méthode et
 valide l'expérience professionnelle requise pour le passage à l'examen de certification.

*) Nom et fonction du tuteur

Date et signature du tuteur :

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	γ	X
Niveau 1							
Niveau 2							

FORMATIONS SUIVIES :
Nom :

Prénom :

- **Formations suivies dans la méthode demandée en conformité avec les exigences de la procédure COFREND CER-PR-011 (joindre les attestations correspondantes).**

Durée de la formation (en jours) :

Organisme(s) et nom du (des) formateur(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

- **Date de la dernière vérification de l'acuité visuelle (fournir attestation acuité visuelle) :**

Résultats : Apte à exercer des tâches d'essais non destructifs :

 Avec correction de la vue

 Sans correction de la vue

**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie
Engagement des employeurs d'agents d'essais non destructifs**

Les employeurs d'agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND s'engagent, en signant ce document, à respecter les règles suivantes :

Conduite vis-à-vis des tiers :

- faire exécuter les opérations de contrôle par des agents d'essai non destructif certifiés selon la norme ISO 9712, lorsque la spécification ou la norme de produit le prévoit ;
- ne pas faire usage abusif de la certification de ses agents par exemple en matière de publicité ;
- ne pas se prévaloir indûment de la certification de leurs agents d'essai non destructif en particulier lorsque la date de validité est périmée.

Obligations vis-à-vis de la COFREND :

- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur ;
- utiliser les agents d'essai non destructif en adéquation avec leurs domaine d'activité, méthode et niveau de compétence ;
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règlements de certification ;
- signaler à la COFREND toute conduite évidemment contraire à la déontologie ou faute professionnelle grave de l'agent, ou toute cause de retrait de l'autorisation d'opérer.
- renouveler ou recertifier des agents uniquement lorsque les activités de contrôle réalisées dans le cadre de la certification COFREND sont jugées satisfaisantes. Une activité peut être jugée satisfaisante lorsque, par exemple, il n'y a pas eu de réclamation client remettant en cause les compétences de votre agent.

Obligations vis-à-vis de leurs agents certifiés :

- accorder les moyens nécessaires pour l'exécution et l'interprétation des contrôles non destructifs dont leurs agents ont la charge ;
- s'interdire d'exercer toute pression en vue de modifier les résultats des essais ;
- respecter les règles de déontologie, le cas échéant, applicables au personnel affecté à la certification.
- délivrer une attestation d'autorisation d'opérer à l'agent conformément à une procédure documentée interne à l'entreprise

En cas de départ de la société de l'agent concerné, il est de la responsabilité de l'employeur d'en informer la COFREND.

L'employeur reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la COFREND se réserve le droit d'engager à son encontre toute action en justice qu'elle estime nécessaire.

Emargement de l'employeur du candidat à la certification ISO 9712 (Directeur du site ou personne dûment mandatée conformément à une délégation écrite)

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de la société précédés de la mention « lu et approuvé »

**Droit d'usage de la certification COFREND – Code de déontologie
 Engagement des agents d'essais non destructifs candidats à la certification COFREND**

Les candidats à la certification COFREND selon leur niveau de qualification tel que défini dans les normes ISO 9712 certifient l'exactitude du contenu de la présente demande de candidature, et s'engagent à respecter les règles ci-dessous.

Avant de passer l'examen :

- Fournir toute information nécessaire à l'évaluation et complétude du dossier ;

Pendant l'examen :

- Ne pas prendre part à quelque pratique frauduleuse ;

Après l'examen :

- Ne pas divulguer ou conserver de trace écrite des documents ayant servis à l'épreuve d'examen ;

Quand ils seront certifiés :

- assurer l'exécution des travaux d'essai avec une rigoureuse intégrité et dans un esprit d'équité vis-à-vis de toutes les personnes concernées : employeurs, employés, clients ou concurrence,
- appliquer ou faire appliquer les règlements en vigueur, les codes, normes ainsi que les documents techniques applicables pour les opérations d'essai dont ils ont la charge,
- appliquer ou faire appliquer les règles de sécurité nécessaires à la méthode d'essai utilisée vis-à-vis des opérateurs ou du public,
- informer l'employeur de toute condition ne leur permettant pas de répondre aux obligations ci-dessus,
- ne communiquer les résultats d'essai qu'à des tiers mandatés par l'employeur,
- considérer comme confidentielles toutes les informations techniques ou autres recueillies à l'occasion d'une mission d'essai,
- connaître et appliquer les règles de qualification et de certification en vigueur,
- refuser de s'associer à toute action frauduleuse vis-à-vis des règles de certification,
- informer la COFREND des éléments qui peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification notamment en cas de perte de l'acuité visuelle. (Une acuité visuelle insuffisante peut être une condition d'invalidation de la certification),
- se tenir à jour des progrès des méthodes d'essais, participer à leur évolution et informer le personnel dont ils ont la charge de ces évolutions,
- utiliser leur certification uniquement dans le secteur concerné et pour le niveau donné pendant la période de validité définie sur le certificat,
- engager, en liaison avec son employeur, dans les 6 mois précédant la date de fin de validité de sa certification, les démarches en vue du renouvellement ou de la recertification.
- ne faire une réclamation qu'en lien avec le périmètre de la certification octroyée,
- ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de la COFREND, et ne faire aucune déclaration concernant la certification que la COFREND puisse juger trompeuse ou non autorisée,
- cesser, dès la suspension ou le retrait de sa certification, de faire état de cette certification en faisant référence à la COFREND ou à la certification elle-même,
- ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse.

Le candidat reconnaît savoir qu'en cas de manquement à ces règles, la certification COFREND peut être suspendue ou retirée. De plus, la COFREND se réserve le droit d'engager, à l'encontre du certifié, toute action en justice qu'elle estime nécessaire.

Emargement du candidat à la certification selon ISO 9712

Date	Nom - Prénom	Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Emargement de l'employeur du candidat à la certification selon ISO 9712

Date	Nom - Prénom - Fonction	Signature et cachet de l'entreprise

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le dossier de candidature, y compris la photo d'identité sont enregistrées dans un logiciel métier appelé GERICCO, dont le responsable de traitement est la COFREND (64 rue Ampère 75017 PARIS France) en tant qu'organisme certificateur pour les Essais Non Destructifs en France, et ceci à des fins d'obtention et de maintien de la certification COFREND. La base légale du traitement est la norme ISO 9712 : 2022 et l'arrêté ministériel du 30 mars 2017 portant habilitation d'un organisme dans le domaine des équipements sous pression (COFREND).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les centres d'examen agréés par la COFREND et la COFREND, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Les données sont conservées pendant 50 ans après la date de fin de certification à la demande du Ministère la Transition Écologique et Solidaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de données. Le retrait du consentement de traitement entrainera une perte de certification.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la COFREND et son délégué à la protection des données, soit par mail : cofrend@cofrend.com, ou par téléphone au 00 33 (0)1 44 19 76 18.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date	Nom et Prénom du candidat	Signature

Méthode d'essai	UT Ultrasons	ET Courants de Foucault	MT Magnétoscopie	PT Ressuage	RT - Radiographie		
					Argentique		Numérique
					X	X+γ	X
Niveau 1							
Niveau 2							

RÉSULTATS DE L'EXAMEN

Nom : Prénom :

DATE DE L'EXAMEN :		Note en %
Unité d'examen général	Tronc Commun	
Unité d'examen spécifique	Spécifique	
Unité de rédaction d'instruction END (pour les examens Niveau 2)		
Unité d'examen pratique	Éprouvette 1	
	Éprouvette 2	
	Éprouvette 3 (RT)	
PROPOSITION (rayer la mention inutile)		ADMIS(E) AJOURNÉ(E)
Nom et signature de l'examineur, responsable de l'examen :		

DATE DE L'EXAMEN (en cas d'un 1 ^{er} ajournement) :		Note en %
Unité d'examen général	Tronc Commun	
Unité d'examen spécifique	Spécifique	
Unité de rédaction d'instruction END (pour les examens Niveau 2)		
Unité d'examen pratique	Éprouvette 1	
	Éprouvette 2	
	Éprouvette 3 (RT)	
PROPOSITION (rayer la mention inutile)		ADMIS(E) AJOURNÉ(E)
Nom et signature de l'examineur, responsable de l'examen :		

DATE DE L'EXAMEN (en cas d'un 2 nd ajournement) :		Note en %
Unité d'examen général	Tronc Commun	
Unité d'examen spécifique	Spécifique	
Unité de rédaction d'instruction END (pour les examens Niveau 2)		
Unité d'examen pratique	Éprouvette 1	
	Éprouvette 2	
	Éprouvette 3 (RT)	
PROPOSITION (rayer la mention inutile)		ADMIS(E) ÉLIMINÉ(E)
Nom et signature de l'examineur, responsable de l'examen :		